

Les exportations canadiennes vers le Mexique ont augmenté de 47 %, passant de 2,5 millions de dollars CAN en 1988 à 3,7 millions de dollars CAN en 1989, en particulier les haveuses du charbon et du roc, le matériel et les pièces de préparation des minéraux, et les convoyeurs. Comme on peut le constater d'après le tableau précédent, les exportations du Mexique vers le Canada sont minimes et limitées aux pièces.

4. UTILISATEURS FINALS

La Constitution mexicaine de 1917 proclame que la richesse du sous-sol est la propriété de la nation et depuis lors les politiques du gouvernement ont constamment encouragé une participation mexicaine accrue dans les activités minières. Aujourd'hui, certains minéraux sont réservés exclusivement pour l'exploitation par le gouvernement, tels que le pétrole et l'uranium. La participation majoritaire de l'État est concentrée dans les minéraux industriels stratégiques, tels que l'or, l'argent, le cadmium, le cuivre, l'acier, le manganèse, le plomb, le zinc, le soufre, le charbon et le feldspath. Les sociétés minières privées les plus importantes se concentrent dans l'exploitation minière des métaux précieux ou de ceux ayant une valeur industrielle élevée, comme ceux précités, l'antimoine, l'arsenic, le bismuth, le graphite, la silice, le sélénium, la dolomite, la fluorine et le gypse. Les petites et moyennes sociétés minières privées exploitent plusieurs minéraux, tels que